

Rapport d'investisseur responsable

2021

PRÉAMBULE

Le présent rapport d'investisseur responsable concerne le fonds commun de placement « FCP » de droit français S.YTIC, géré par SOFIDY, filiale du Groupe Tikehau Capital.

Ce fonds est labellisé Investissement Socialement Responsable (« ISR ») depuis février 2021 (label d'état « ISR », référentiel des valeurs mobilières en vigueur au 23/10/2020). Ce label a été créé et est soutenu par le Ministère Français de l'Économie et des Finances.

Ce rapport détaille les critères de développement durable pris en compte dans la gestion du fonds et les performances de développement durable des principaux investissements sur l'année 2021. Dans l'attente de l'élaboration du premier rapport annuel « article 29 » de la Loi Énergie Climat selon les modalités de l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier, le format du présent rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relatives à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment aux exigences mentionnées au 1° du II du décret 2015-1850 (encours du fonds inférieur à 500 millions d'euros au 31/12/2020).

Le fonds S.YTIC était à fin 2021 le seul fonds actions géré par SOFIDY qui prenait simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Au 31/12/2021, SOFIDY gère environ 7,5 milliards d'euros d'encours. La part des actifs intégrant les critères « ESG » au sens du label « ISR » valeurs mobilières est inférieure à 1 % du total.

Pour une information détaillée sur la méthodologie d'évaluation des critères « ESG », merci de vous référer à l'ensemble de la documentation du fonds S.YTIC (notamment le prospectus, DICI par part, Code de Transparence ISR, la fiche produit, les reportings mensuels) disponible à l'adresse suivante :

https://www.sofidy.com/notre-documentation/#s_ytic

Démarche générale du fonds S.YTIC pour la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») dans la politique d'investissement et de gestion des risques.



L'objectif du FCP S.YTIC est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence (STOXX Europe 600 dividendes nets réinvestis) après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et conciliant performances financière et extra-financière.

Compte tenu de la démarche thématique adoptée par le fonds S.YTIC, la stratégie d'investissement est étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux.

► Construction de l'univers d'investissement thématique

Un premier univers d'investissement est construit à partir d'une base de données fournie par une agence de notation extra-financière (Sustainalytics) reconnue pour sa recherche, sa notation des risques ESG ainsi que le suivi des controverses. Cette base de données inclut l'ensemble des valeurs dans les pays développés (investissement sans restriction de taille de capitalisation boursière). Ce premier univers d'investissement est ensuite réduit en termes de nombre de lignes par application de la sélection thématique définie au niveau du fonds.

La stratégie d'investissement du fonds S.YTIC étant étroitement liée à la recherche d'objectifs environnementaux et sociaux, 90% des valeurs de l'univers d'investissement thématique doivent bénéficier d'une notation ESG fournie par l'agence de notation extra-financière. Cette recherche externe ne remplace pas la recherche fondamentale conduite par les équipes de gestion, mais elle permet l'évaluation du profil de risque des sociétés de l'univers thématique du fonds S.YTIC.

► Application du filtre « Investissement Socialement Responsable » (ISR)

Une fois l'univers thématique des valeurs éligibles défini, un filtre « ISR » est alors appliqué à cet univers thématique éligible selon 3 approches successives :

- Une approche normative : exclusion d'entreprises dans le secteur des armes controversées¹, de la pornographie et de la prostitution, ainsi que les entreprises qui tirent plus de 30% de leur chiffre d'affaires du charbon thermique (extraction, trading ou production d'énergie), du tabac et/ou de la marijuana (plantation et fabrication de produits du tabac). Cette liste d'exclusions a également été renforcée afin d'exclure certains secteurs pouvant générer des risques ESG².
- Une approche « best-in-class » regroupant les entreprises par sous-secteur d'activité. Au sein de chaque sous-secteur, les 20% de valeurs les moins bien notées par l'agence de notation externe Sustainalytics sont exclues de l'univers d'investissement thématique.
- Une analyse fondamentale réalisée par les équipes de la gestion actions et intégrant systématiquement les critères « ESG ». Cette analyse se traduit par l'existence d'une grille d'analyse interne sur chaque émetteur en portefeuille, ainsi qu'en amont de chaque nouvel investissement. Cette grille interne est actualisée a minima une fois par année civile et dès que nécessaires (controverse, dialogue avec les émetteurs). La grille interne permet l'évaluation de la qualité ESG du portefeuille, déclinée par note sur chacun des piliers E, S, et G. Les évaluations internes font également l'objet sur chaque valeur, de commentaires qualitatifs sur les risques et les opportunités « ESG » rédigés par l'équipe de Gestion Actions. Les notes obtenues par chaque émetteur sur chaque pilier E, S et G sont ensuite pondérées pour obtenir la note « ESG » finale du fonds S.YTIC.

⁽¹⁾ L'exclusion d'émetteurs impliqués dans les armements controversés de type bombe à sous-munitions ou mines antipersonnel s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

⁽²⁾ Armement et défense, Clonage, Commerce des espèces sauvages et de produits dérivés, entreprises réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction ou la production d'autres énergies fossiles controversée en raison de leur source (dépôts non conventionnels de type schiste argileux, sables bitumeux, accumulations d'hydrates de méthane), huile de palme.

► Analyse fondamentale et application d'un second filtre ESG interne

La grille ESG interne est composée de 4 piliers identifiant les principaux risques et opportunités ESG :

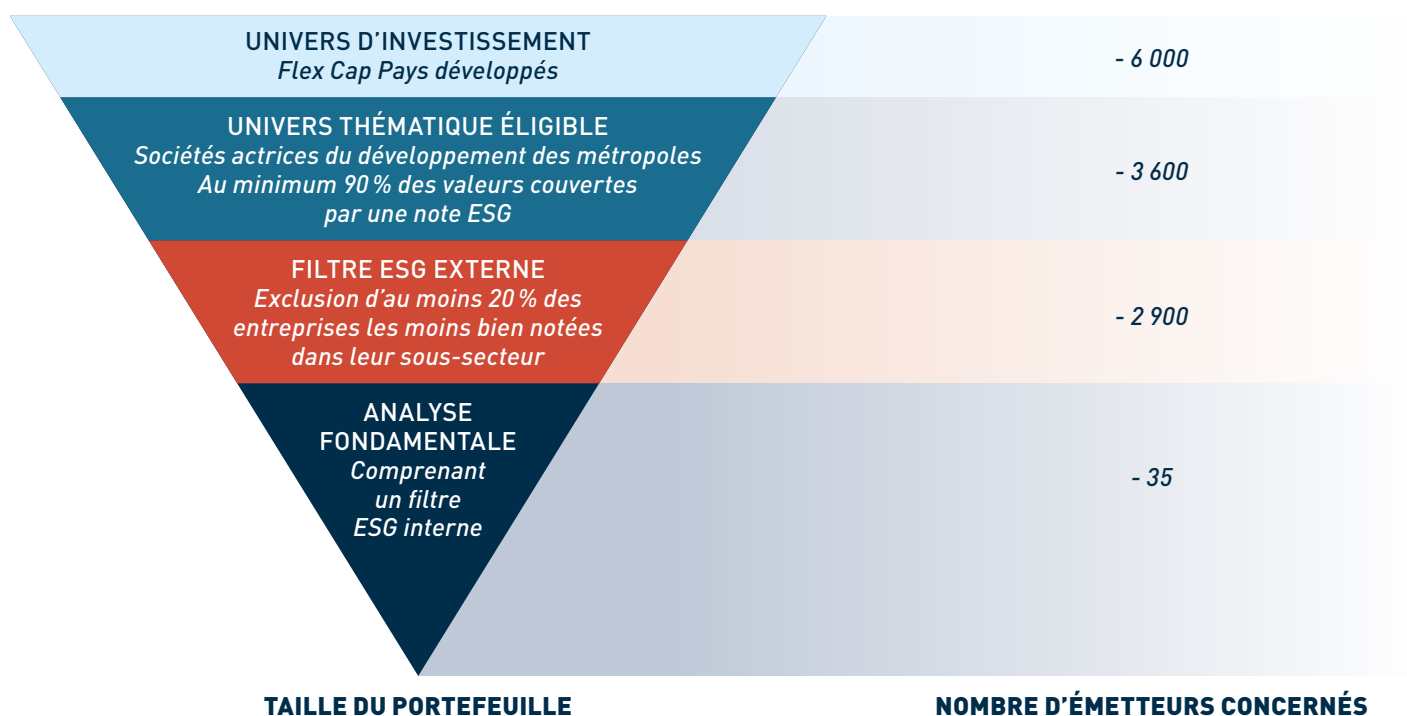


L'ensemble de ces critères permet d'établir une notation « ESG » interne par émetteur, en termes de risques et d'opportunités. Le score de 0 % correspond à la meilleure note possible (opportunité « ESG » maximum). Le score de 100 % correspond à la moins bonne note possible (risque « ESG » maximum).

Cet outil d'évaluation a notamment été développé par le Groupe Tikehau Capital, aidé d'un prestataire externe qui a notamment fourni une partie des sources utilisées pour évaluer les risques sectoriels. À l'issue de la notation interne, tout émetteur dont la note est supérieure à 80 % est écarté à l'investissement ou disparaît du portefeuille le cas échéant. Si l'émetteur présente à la fois une opportunité financière et une note « ESG » inférieure à 80 %, l'intégration au portefeuille se fait selon une pondération qui reste à la libre appréciation du Directeur de la Gestion Actions de SOFIDY.

Dans le cas où un titre ne respecterait plus les critères d'investissement « ESG » (application de l'approche normative, de l'approche « best-in-class », changement de stratégie, controverse...), la position sur l'émetteur sera cédée intégralement dans le meilleur intérêt des porteurs de parts (sous 3 mois après le constat du non-respect des critères).

L'univers d'investissement est mis à jour trimestriellement. Les données sont les suivantes au 31/12/2021.

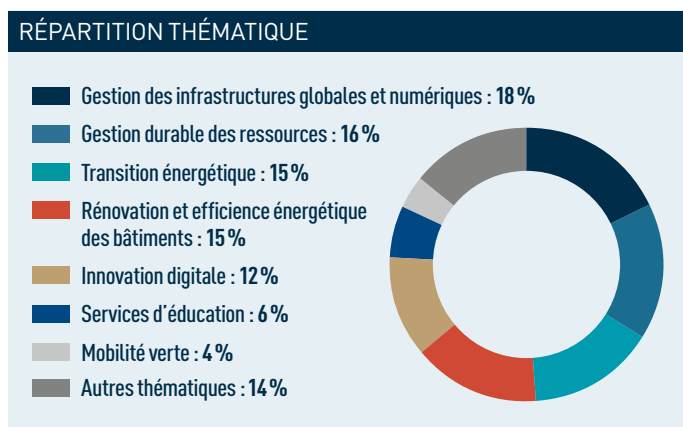


► Thématiques durables et contribution aux Objectifs de Développement Durable (« ODD »)

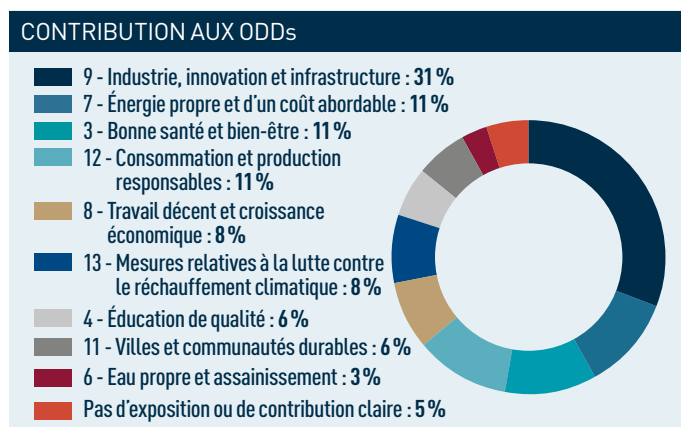
L'objectif du fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent positivement au développement durable des métropoles. Les grandes thématiques dans lesquelles le fonds est investi sont présentées ci-dessous ainsi que les principaux « ODD » auxquels contribuent les entreprises du portefeuille.

Les « ODD » sont au nombre de 17 et donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés.

Dans le cas où une entreprise est exposée à plusieurs thématiques ou contribue à différents « ODD », ne sont retenus que la thématique et/ou l'ODD le plus significatif selon l'analyse fondamentale des équipes de gestion.



Sources : données SOFIDY, en pourcentage de l'actif net investi, au 31/12/2021.



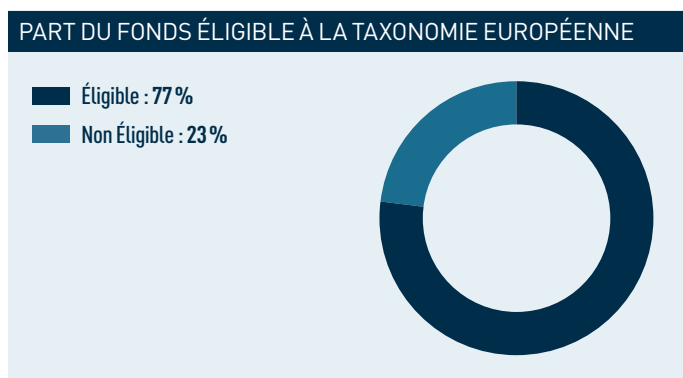
► Éligibilité à la Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 « Taxonomie », adopté en juin 2020, constitue une pièce maîtresse du plan européen pour financer une croissance durable. Son objectif est double : inciter les acteurs économiques à identifier leur positionnement par rapport au cadre de transition durable de l'UE et, se faisant, permettre aux acteurs financiers d'orienter l'allocation de financements aux projets et actifs reconnus comme étant les plus contributifs aux objectifs définis.

Pour cela, le règlement crée une classification des activités économiques en fonction de leur potentiel de contribution aux six objectifs environnementaux de l'UE : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, protection et utilisation durable des ressources hydriques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes.

Le règlement impose également aux entreprises d'identifier au sein de leur portefeuille d'activités celles qui correspondent à cette classification et d'indiquer la part qu'elles représentent dans leur activité globale.

SOFIDY a conduit une première analyse d'éligibilité à la taxonomie des activités des entreprises en portefeuille au 31/12/2021 :



Sources : données SOFIDY, en pourcentage de l'actif net investi, au 31/12/2021.

Contenu, fréquence et moyens utilisés par le fonds et la société de gestion pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique d'investissement et, le cas échéant, de gestion des risques.

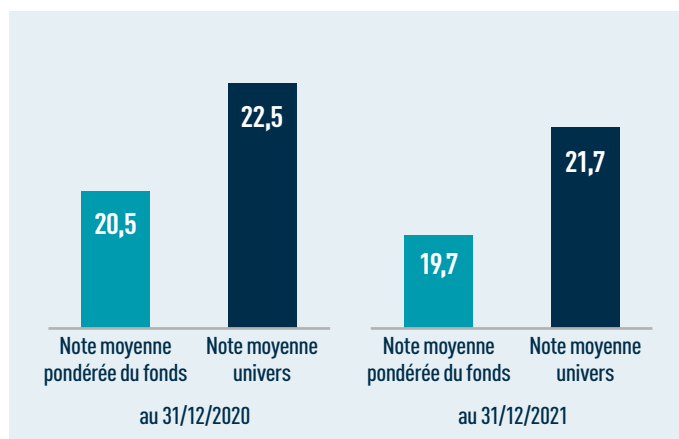
► Suivi de la performance ESG du fonds par rapport à son univers d'investissement

Le Responsable de la Gestion des Risques Sofidy évalue quotidiennement la performance ESG du fonds S.YTIC en comparant la note ESG moyenne pondérée du portefeuille avec la note ESG moyenne de l'univers d'investissement thématique, après application de l'approche « best-in-class » éliminant 20 % des valeurs les moins bien notées par sous-secteur d'activité au sein de l'univers d'investissement. Cette note est communiquée mensuellement au Directoire de SOFIDY dans le reporting Risques du fonds S.YTIC ainsi qu'annuellement dans le présent rapport.

Au 31/12/2021, l'univers d'investissement thématique de S.YTIC, après application de l'approche « best-in-class », est composé de 2870 valeurs. À cette date, la note moyenne pondérée du portefeuille de S.YTIC est de 19,7 (20,5 au 31/12/2020) contre 21,7 pour la note moyenne de l'univers d'investissement lié (22,5 au 31/12/2020).

Au 31/12/2021, la note ESG pondérée du fonds S.YTIC est ainsi meilleure de 9% par rapport à celle de son univers d'investissement. Cet écart est stable par rapport à fin décembre 2020.

Les notes présentées sont celles de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

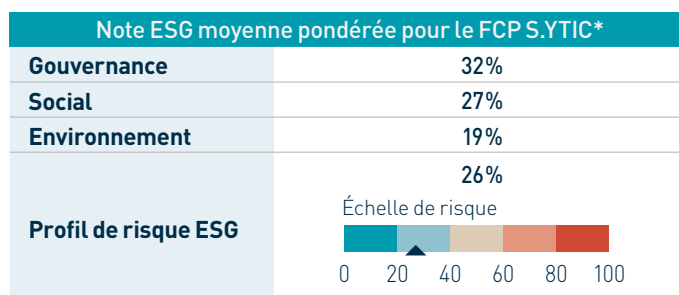


Sources : données SOFIDY, suivi de la note moyenne pondérée ESG du fonds comparée à celle de son univers.
Plus la note est basse, plus la performance ESG est élevée.

► Suivi de la notation issue des grilles de notation « ESG » interne

Le rapport mensuel du fonds S.YTIC disponible sur le site internet de la société de gestion dans la section « documentation du fonds » permet de suivre :

- La note ESG moyenne pondérée du fonds S.YTIC issue des grilles « ESG » internes ;
- Les 5 émetteurs avec les meilleures et les moins bonnes notations « ESG » ;
- La répartition des notes « ESG » des émetteurs en portefeuille (par tranche de notation).



* Issue des grilles de notation « ESG » interne au 31/12/2021 pour le fonds S.YTIC.

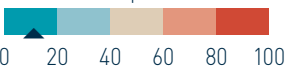
Au 31/12/2021, la note ESG moyenne pondérée du fonds S.YTIC est de 26%.

La note « ESG » moyenne pondérée de S.YTIC fait ressortir un biais positif en faveur des entreprises qui représentent une forte opportunité environnementale. À l'inverse, les risques « ESG » les plus présents au sein du portefeuille concernent des enjeux de gouvernance.

Au 31/12/2021, les 5 positions détenues avec la meilleure note « ESG » sont les suivantes :

Titre	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Sanoma	14%	7%	16%	12%
Halma	14%	10%	10%	12%
Accell Group	22%	11%	8%	14%
Adevinta	22%	15%	6%	15%
Bright Horizons	29%	11%	11%	18%

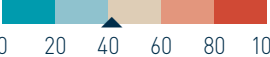
Vous trouverez ci-dessous un exemple de la synthèse qualitative de l'émetteur « SANOMA » présentant la meilleure note ESG pondérée au 31/12/2021 (12%), ainsi que les « ODD » auxquels l'émetteur contribue.

Exemple de notation ESG - SANOMA		
Gouvernance	14%	Sanoma respecte les bonnes pratiques en termes de gouvernance, à l'exception de l'indépendance des membres du comité d'audit (2 membres sur 5 représentent les principaux actionnaires). Les reportings financier et extra-financier du groupe sont exhaustifs et un bonus est attribué pour la féminisation de la direction (2 membres sur 4 du comité de direction sont des femmes, dont la CEO).
Social	7%	Sanoma a un impact social positif, notamment avec son activité dédiée à l'éducation. En outre, le groupe a des bonnes pratiques pour la gestion de son capital humain et il contrôle l'engagement des salariés via des enquêtes annuelles dont les résultats sont pris en compte dans la rémunération du CEO.
Environnement	16%	En tant qu'entreprise de média et d'édition le groupe a un impact environnemental relativement faible. Les émissions liées aux opérations (scope 1 et 2) ne représentent que 10 % du total des émissions liées à l'activité, la majorité des émissions concernent la chaîne d'approvisionnement (scope 3) et notamment l'impression, le transport et la distribution de leurs journaux et manuels scolaires. Sanoma a pour objectif d'être neutre en carbone d'ici 2030 pour les scope 1, 2 et 3.
Profil de risque ESG	12% Échelle de risque 	Sanoma représente une opportunité ESG, en particulier en raison de son impact social positif. Le groupe respecte les bonnes pratiques en termes de gouvernance, gestion de son capital humain et a des objectifs de réduction d'émissions carbone alignés avec les objectifs des accords de Paris. L'entreprise a une des meilleures notes ESG de notre univers.
Contribution aux ODDs 		

Au 31/12/2021, les 5 positions détenues avec la moins bonne note « ESG » sont les suivantes :

Titre	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Carrefour	44%	47%	32%	41%
Assa Abloy	40%	43%	33%	39%
Inclusio	78%	7%	17%	38%
Veolia	40%	33%	34%	36%
Spie	37%	45%	26%	36%

Vous trouverez ci-dessous un exemple de la synthèse qualitative de l'émetteur « CARREFOUR » présentant la moins bonne note ESG pondérée au 31/12/2021 (41 %).

Exemple de notation ESG - CARREFOUR		
Gouvernance	44%	Alexandre Bompard a été nommé PDG de Carrefour en 2017, il a initié le plan stratégique « Carrefour 2022 ». On constate un manque d'indépendance au sein du conseil d'administration, ainsi qu'un manque de transparence sur les critères de rémunération variable de M. Bompard. Le groupe bénéficie d'une position dominante (en particulier en France, avec 25% de part de marché) et a déjà été accusé d'entente illégale avec ses concurrents et de pression sur les fournisseurs, ce qui entraîne un risque de controverse.
Social	47%	La majorité des effectifs du groupe sont en France, dans un secteur avec une forte emprise syndicale entraînant un risque élevé de protestations sociales. D'autant plus que le plan Carrefour 2022 prévoit une rationalisation des effectifs et du nombre de magasins. En outre, une grande partie des magasins sont gérés sous un modèle de franchise (la quasi-totalité du réseau de proximité en France notamment, soit près de 4000 magasins) ce qui rend plus complexe le contrôle du respect des bonnes pratiques. Certains franchisés sont en conflit avec le groupe, accusant la centrale d'achat de pratiquer des prix trop élevés (30 franchisés ont porté plainte en février 2021).
Environnement	32%	Carrefour a mis en place en 2020 une feuille de route pour la réduction de ses émissions (scope 1, 2 et 3) qui est certifiée par le Science Based Target initiative. Le groupe fait face à un risque de transition concernant l'utilisation du plastique.
Profil de risque ESG	41% Échelle de risque 	Avec une position dominante dans le secteur de la distribution alimentaire, en particulier en France, Carrefour est fortement exposé aux risques sociaux et de gouvernance. Les principales controverses qui ont touché le groupe concernent un non-respect des règles de la concurrence et des protestations sociales pour les conditions de travail et de rémunération.
Contribution aux ODDs Pas de contribution claire		

► Suivi des indicateurs d'impact

Dans une démarche d'amélioration de nos processus de suivi de la performance extra-financière des fonds, SOFIDY a décidé de faire évoluer les indicateurs d'impact communiqués dans le reporting mensuel du fonds.

SOFIDY cherche en effet à favoriser les émetteurs qui mettent en place des politiques d'inclusion et de diversité pour leurs collaborateurs. Les équipes de gestion suivaient jusqu'à présent un indicateur de féminisation des conseils d'administration et de surveillance (indicateur suivi au titre du Pilier Social). Cependant, des réglementations fixant des quotas de femmes au sein des conseils étant en place dans un certain nombre de pays, cette mesure reflétait davantage un biais géographique qu'une réelle démarche d'inclusion de la part des entreprises. SOFIDY a donc décidé de faire évoluer cet indicateur et de mesurer désormais la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants, en interne.

En parallèle, et en ligne avec son objectif de limiter les risques « ESG » sur la durée de l'investissement, SOFIDY a également choisi d'introduire un nouvel indicateur au titre du pilier Gouvernance : la proportion d'entreprises disposant d'une politique anti-corruption publique. SOFIDY ne continuera pas de suivre la croissance des effectifs des entreprises car l'indicateur comprenait un biais important qui rendait sa lecture non pertinente puisqu'il n'était pas retraité des variations de périmètre des entreprises concernées.

À partir du reporting mensuel du 31 décembre 2021, SOFIDY communiquera mensuellement sur les quatre mesures d'impact suivantes dans les rapports des fonds actions.

Indicateur environnemental - intensité carbone

SOFIDY utilise la base de données de Sustainalytics pour calculer l'intensité carbone du fonds S.YTIC et la comparer à son univers d'investissement thématique.

La méthode de calcul est la suivante, en tonnes équivalentes de CO2 (pour les scope 1 et 2) par millions d'euros de chiffre d'affaires :

$$Intensité\ moyenne\ pondérée_{portefeuille_x} = \sum_{inv=1}^{n_{investissements}} Poids\ inv. \frac{Émissions\ totales\ entreprise_{inv}}{Chiffre\ d'affaires\ entreprise_{inv}}$$

L'intensité carbone moyenne pondérée du fonds est calculée mensuellement.

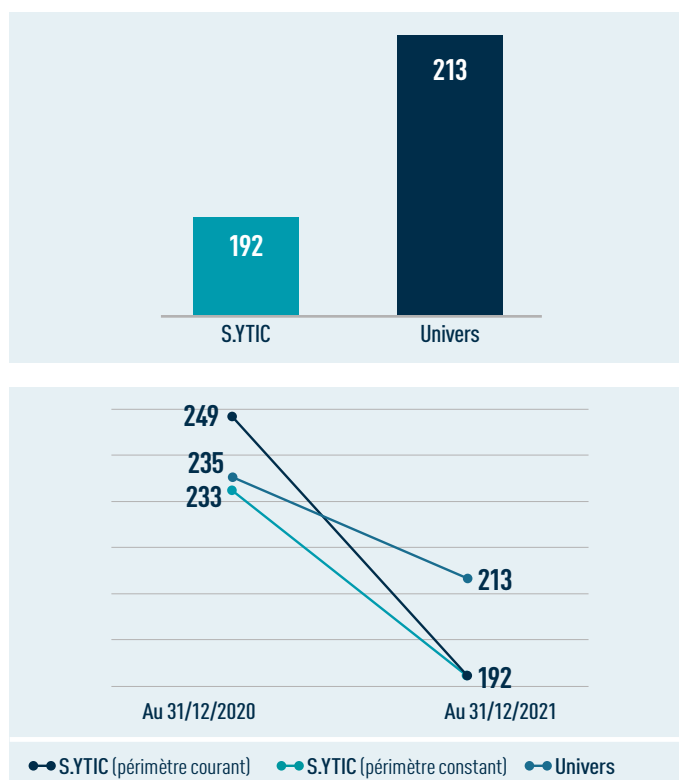
Au 31/12/2021, le fonds S.YTIC a une intensité carbone moyenne pondérée inférieure de 10% à celle de son univers d'investissement thématique.

L'intensité carbone moyenne pondérée du fonds S.YTIC est en baisse de -23% à périmètre courant sur un an, contre une baisse de -9% pour son univers d'investissement.

Cette diminution de l'intensité carbone du fonds s'explique par :

- L'évolution de l'allocation du fonds, moins exposé aux activités avec forte intensité carbone, avec notamment une baisse de l'exposition des entreprises du secteur des services aux collectivités (« utilities ») qui représentait 12,6% du fonds au 31/12/2021 contre 17,8% au 31/12/2020.
- Les efforts fournis par les émetteurs en portefeuille pour limiter l'impact environnemental de leurs opérations. La baisse de l'intensité carbone moyenne pondérée du fonds à périmètre constant est ainsi de -18% sur l'année 2021.

Au 31/12/2021, le taux de couverture pour le portefeuille est de 95% et celui de l'univers thématique de 80%.



Sources : intensité carbone calculée par SOFIDY sur la base des données fournies par Sustainalytics.

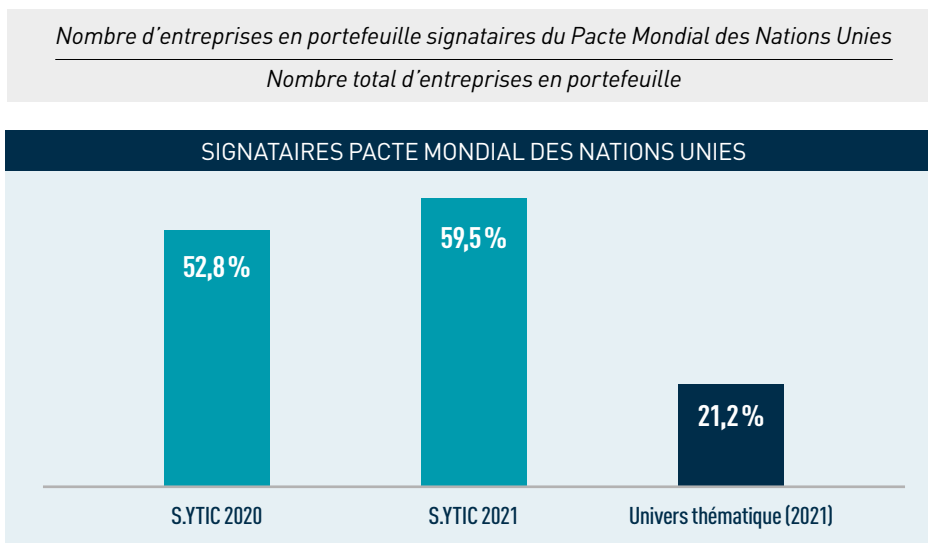
Indicateur Droits Humains - Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

SOFIDY analyse la proportion des émetteurs signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille.

Les entreprises signataires s'engagent à adopter une attitude socialement responsable en respectant et en faisant la promotion de principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. De plus, elles sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de leurs politiques RSE et s'engagent annuellement à communiquer publiquement sur leurs progrès.

SOFIDY s'engage à avoir une proportion d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies supérieure à cette proportion au sein de l'univers d'investissement thématique. D'autre part, SOFIDY s'engage à contrôler que le taux de couverture de l'univers d'investissement pour cet indicateur dépasse les 90%.

La méthode de calcul utilisée est la suivante



Source : base de données du Pacte Mondial des Nations Unies, Sustainalytics, Bloomberg.

Au 31/12/2021, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 95%.

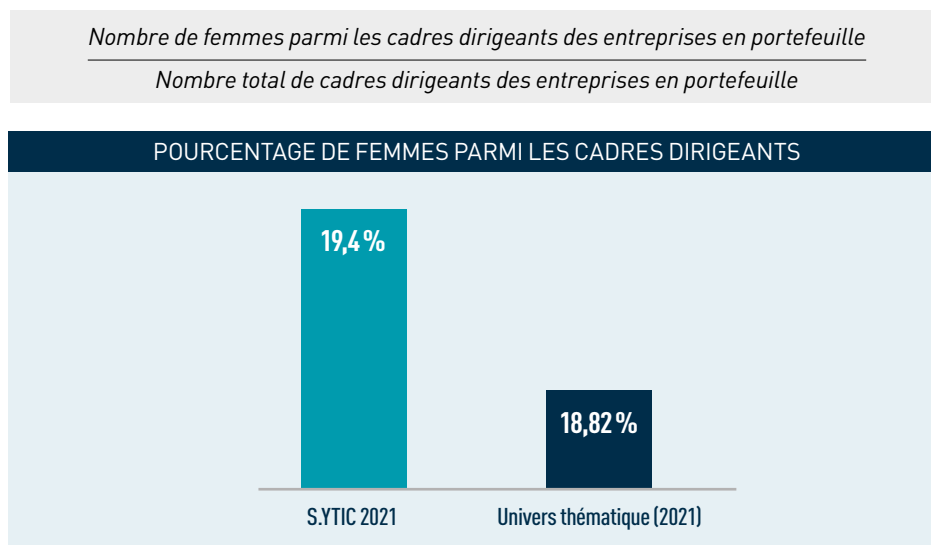
Indicateur Social - Féminisation de la Direction en interne

SOFIDY calcule la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants (« senior management ») directement au sein des entreprises. Cet indicateur est une mesure stratégique compte tenu des univers d'investissement du fonds S.YTIC. Certains secteurs d'activité (notamment la construction, le génie civil, et l'immobilier) sont en retard dans ce domaine et doivent encore progresser.

SOFIDY s'engage donc à ce que la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants dans le fonds S.YTIC (en moyenne pondérée) soit supérieure à cette proportion au sein de son univers d'investissement, avec un taux de couverture supérieur à 70% pour le fonds et l'univers, en lien avec les exigences du label « ISR ».

Pour calculer cette mesure, SOFIDY utilise les données de Sustainalytics ainsi que les informations publiées sur les sites internet des émetteurs.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :



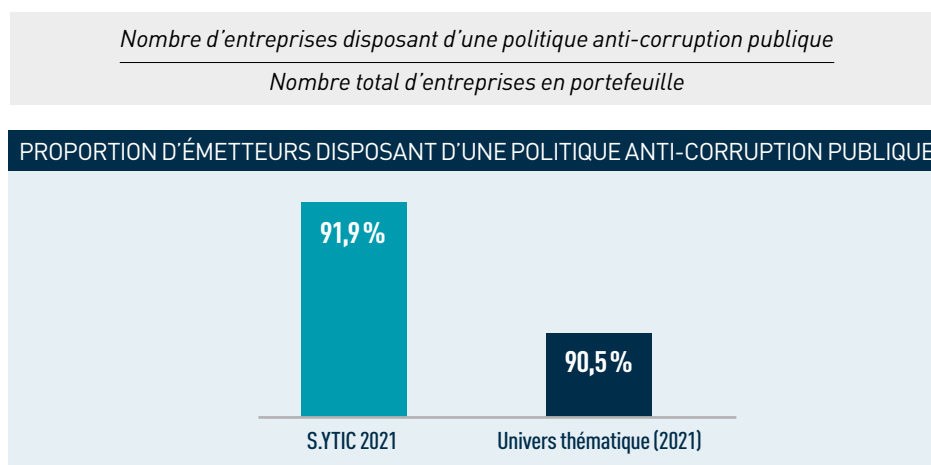
Sources : Sustainalytics, site internet des émetteurs.

Au 31/12/2021, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 71 %.

Indicateur de Gouvernance - Politique anti-corruption

Un des principaux objectifs recherchés dans la prise en compte des critères ESG est de limiter les risques, notamment de controverse, sur la durée d'investissement. Dans cette optique, SOFIDY considère qu'un facteur clé de bonne gouvernance et de respect des bonnes pratiques est l'existence d'une politique de prévention de la corruption, disponible sur le site internet des émetteurs. SOFIDY mesure ainsi la proportion des émetteurs en portefeuille qui ont une politique anti-corruption rendue publique.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :



Sources : Sustainalytics, site internet des émetteurs.

Au 31/12/2021, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 71 %.

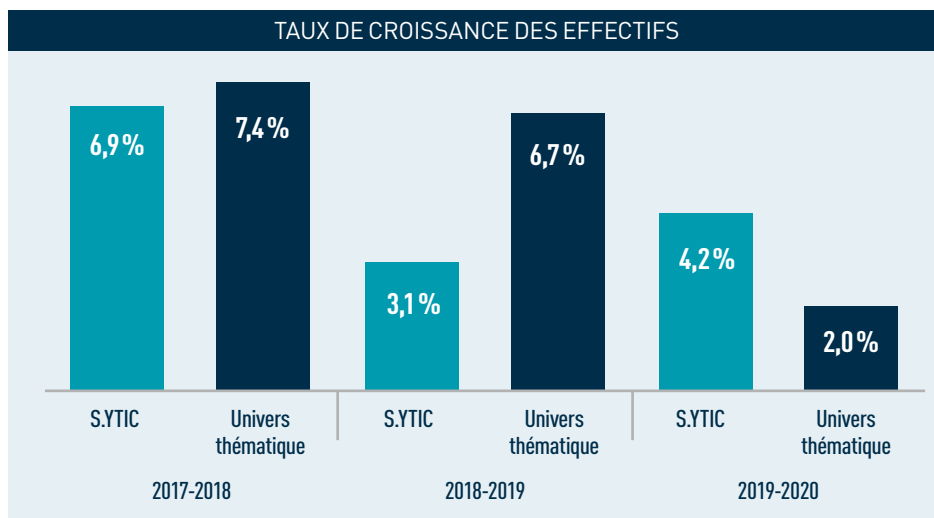
Par souci de communiquer sur une information pérenne, SOFIDY continuera de publier pour le fonds S.YTIC les deux indicateurs ci-dessous, pour une période de transition d'un an.

Indicateur Social - Croissance des effectifs

SOFIDY calcule la croissance des effectifs au sein des émetteurs en portefeuilles et souhaite mesurer leur dynamique de création d'emplois. Les rapports annuels des sociétés ainsi que les données fournies par Bloomberg sont récupérés pour établir cette mesure. L'intégralité des effectifs comptabilisée par les émetteurs en fin d'année fiscale est prise en compte (tous types de contrats confondus). Cet indicateur comprend cependant un biais, n'étant pas ajusté des variations de périmètre des émetteurs concernées.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\left(\frac{\text{Nombre d'employés année } N}{\text{Nombre d'employés année } N-1} \right) - 1$$



Sources : rapports annuels des émetteurs, Bloomberg.

Au 31/12/2021, le taux de couverture pour le portefeuille est de 97% et celui de l'univers thématique de 55%.

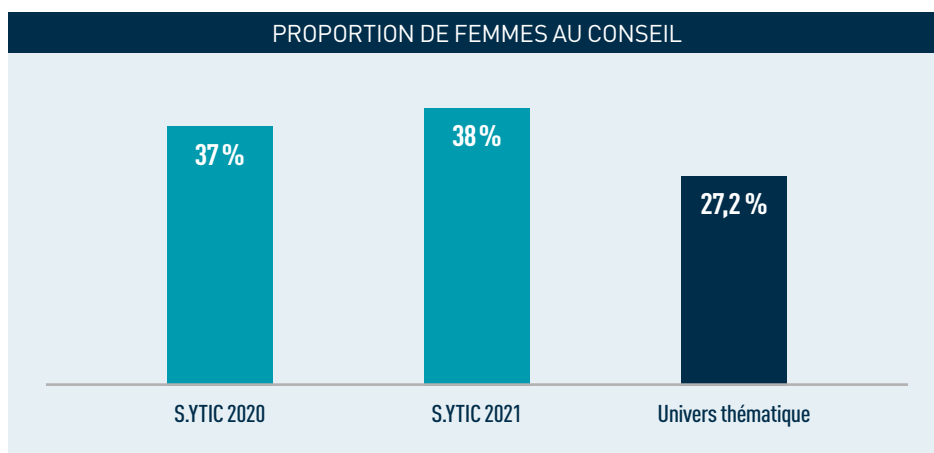
Indicateur Gouvernance - Féminisation du conseil

SOFIDY prend en compte la féminisation des organes de gouvernance des entreprises des portefeuilles.

Pour établir le nombre de membres au sein des conseils, sont pris en compte tous les administrateurs, y compris les administrateurs représentant les salariés, mais en excluant les postes de censeurs ainsi que les secrétaires juridiques. Les données utilisées sont obtenues à partir des rapports annuels et des sites internet des émetteurs, ainsi qu'à partir de données fournies par Sustainalytics.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre de femmes aux conseils des entreprises en portefeuille}}{\text{Nombre total de membres aux conseils des entreprises en portefeuille}}$$



Sources : rapports annuels des émetteurs, Sustainalytics, Bloomberg.

Au 31/12/2021, le taux de couverture pour le portefeuille est de 100% et celui de l'univers thématique de 67%.

► Suivi de la politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de SOFIDY ainsi que le compte rendu 2021 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

<https://www.sofidy.com/notre-politique-dengagement-actionnarial/>

Contexte d'exercice des droits de vote

SOFIDY fait appel depuis fin 2019 au prestataire externe Institutional Shareholder Services (« ISS ») afin d'améliorer le suivi et la gestion de l'exercice des droits de vote.

Au titre de l'exercice 2021, et depuis mai 2021, SOFIDY met à disposition du public, sur son site internet, un module d'affichage des votes effectués sur chaque résolution de chaque assemblée générale (ordinaire et extraordinaire) de chaque émetteur, ainsi que le sens des votes liés (module « Proxy Voting Dashboard »). Ce module est géré par le prestataire de vote « ISS ». Les données sont disponibles à la même adresse que celle mentionnée ci-dessus.

Exercice des droits de vote 2021

Les informations suivantes sont présentées à partir des données disponibles dans l'extraction des votes 2021 des assemblées générales (« AG ») obtenue auprès du prestataire ISS.

Nature du fonds	Nom du fonds	Nombre d'émetteurs	Nombre de pays	Nombre d'AG soumises à vote	Nombre d'AG sans vote effectué	% d'AG votées à fin 2021	Rappel % d'AG votées à fin 2020	Résolutions votées contre le Management	Résolutions votées contre le Management et contre ISS
OPCVM	S.YTIC	40	13	44	5	88,6 %	96,9 %	93	0

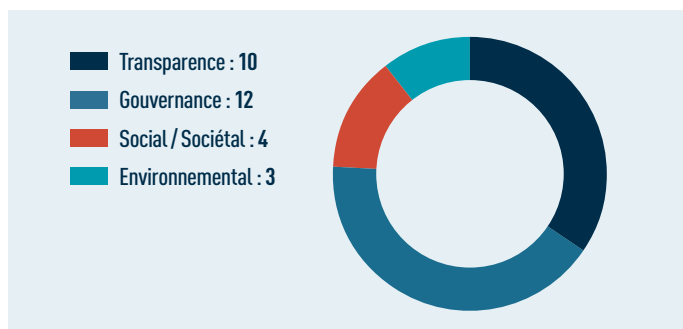
Les résolutions votées dans l'outil mais non validées par le « proxy-advisor » ISS sur S.YTIC concernent des émetteurs suédois et danois. Cela s'explique par des procurations spécifiques (Power of Attorney « PoA ») demandées par les sous dépositaires de ces pays mais non régularisées à fin 2021.

Suivi du dialogue et de l'engagement avec les émetteurs en portefeuille

L'engagement actionnarial de SOFIDY consiste à œuvrer pour une meilleure transparence à destination de nos investisseurs et une meilleure gestion des risques « ESG ». L'équipe de gestion doit être engagée au quotidien dans l'accompagnement des sociétés en portefeuille pour les inciter à améliorer leurs performances « ESG ».

Par le biais de l'analyse « ESG » interne et la recherche fournie par des prestataires externes, les équipes de gestion peuvent identifier un ensemble de bonnes pratiques pouvant rapidement être déployées. Les axes d'amélioration retenus sont ensuite partagés lors de réunion avec les dirigeants ou équipes de relations investisseurs des sociétés. L'évaluation « ESG » interne peut être modifiée à l'issue des échanges avec les entreprises.

Au cours de l'année 2021, les équipes de gestion ont identifié 29 axes d'amélioration pour 22 émetteurs du portefeuille. Les axes d'améliorations identifiées concernent principalement des demandes sur des enjeux de gouvernance, notamment dans le sens d'un renforcement de l'indépendance au sein des instances de contrôle interne et d'une amélioration de la transparence des politiques de rémunération.



Source : données SOFIDY au 31/12/2021

Le dialogue avec les sociétés et la présentation de ces axes d'amélioration ont lieu lors de nos rencontres avec les entreprises tout au long de l'année et en amont de la tenue des assemblées générales, période privilégiée d'échanges avec les entreprises.

Le dialogue avec les émetteurs contribue en effet à une application éclairée de la politique des droits de vote.

Les équipes de gestion accordent une importance particulière durant cette phase aux résolutions qui ont trait à la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, ainsi qu'à l'introduction et au maintien de contre-pouvoirs au sein des entreprises.

Les échanges avec les sociétés sont également l'occasion d'encourager des pratiques vertueuses. Les équipes de gestion communiquent ainsi aux émetteurs les principaux points positifs et les opportunités ESG identifiées afin de les inciter à continuer de développer ces initiatives.

Exemples de dialogues avec les sociétés réalisés pendant l'année 2021

TOMRA ▶ Développement des meilleures pratiques en termes de rémunération variable



La politique de rémunération de Tomra comprend la possibilité pour le conseil d'administration d'accorder un bonus exceptionnel, non plafonné, aux cadres dirigeants avec pour objectif d'attirer et de fidéliser les talents et d'attribuer une rémunération pour des tâches exceptionnelles. SOFIDY reconnaît l'importance de la rémunération pour attirer et fidéliser les personnels clés mais privilégie les émetteurs qui ont des politiques de rémunération avec une faible part laissée à la discrétion des conseils d'administration. Les équipes de gestion ont transmis à l'entreprise leurs réserves à ce sujet et leurs inquiétudes de voir ces rémunérations exceptionnelles conduire à des indemnités de départs excessives pour les dirigeants de longue date.

L'entreprise a indiqué qu'elle ne prévoyait pas de modifier sa politique de rémunération avant la prochaine révision prévue en 2025. Les équipes de gestion ont considéré que Tomra ne respectait pas les meilleures pratiques et ont dégradé la note de Gouvernance de l'émetteur en conséquence.

ALSTOM ▶ Suivi de la gouvernance après l'intégration de Bombardier Transport



SOFIDY a accompagné Alstom dans l'optimisation de sa gouvernance et dans la pratique de ses affaires suite à l'intégration de Bombardier Transport en 2021. Deux sujets principaux ont été évoqués : la composition de conseil d'administration de la société et son fonctionnement, ainsi que la gestion de la relation du Groupe avec des contreparties sensibles.

En premier lieu, SOFIDY s'est prononcé pour le non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pascal Grange, représentant permanent de Bouygues, lors de l'Assemblée Générale de 2022 dans la continuité de la cession de la participation de cet actionnaire industriel en juin 2021. Le choix de nommer un censeur non-indépendant (issu de la Caisse de dépôt et de placement du Québec) a également été discuté.

SOFIDY a également rappelé à Alstom l'importance du respect de la parole donnée et des obligations contractuelles, notamment dans des relations commerciales avec des parties identifiées comme sensibles. Ainsi, lorsqu'Alstom s'est publiquement interrogée sur les conditions d'exécution du contrat de livraison des nouvelles rames du RER B, SOFIDY s'est fermement engagée pour que lesdites clauses soient respectées. Leur acceptation implicite était le résultat des due diligences préalables à l'acquisition de Bombardier Transport et de l'analyse du carnet de commandes de Bombardier.

CELLNEX ▶ Suivi des discussions avec les autorités de la concurrence européenne et britannique



Dans le courant de l'année 2021, des inquiétudes ont émergé en Europe et au Royaume-Uni sur les parts de marché acquises par Cellnex dans les infrastructures de télécommunication mobiles passives mises à disposition des opérateurs. Certaines opérations ont été autorisées (rachat d'Hivory à Altice France en octobre 2021) sous condition de cessions ultérieures. D'autres ne pourront pas l'être sans ce type d'engagement (portefeuille britannique de CK Hutchinson).

SOFIDY, bien que convaincue de l'intérêt pour les consommateurs finaux de la mutualisation des infrastructures réseaux mobiles et de l'exercice de la concurrence entre opérateurs sur la phase aval (dès lors que des comportements monopolistiques ne peuvent émerger dans ce type de marchés), s'est tenue informée régulièrement des discussions entre Cellnex et les différents régulateurs et a manifesté un soutien constant à la poursuite des opérations de croissance externe du Groupe en Europe.

SAINT-GOBAIN ▶ Accompagnement de la société dans le déploiement d'un portefeuille de produit à impact environnemental positif



Saint-Gobain a principalement investi dans la laine de verre parmi les solutions potentielles d'isolation des bâtiments en raison de sa recyclabilité et de la compensation du carbone émis pour la produire par son utilisation (« carbon pay-back period ») en seulement trois mois en moyenne. SOFIDY a de longue date défendu une stratégie industrielle agile et la capacité d'allouer du capital vers d'autres matériaux d'isolation dans des marchés où ces arguments n'étaient plus valables. C'est notamment le cas dans les pays émergents, où l'électricité est plus largement carbonée. Saint-Gobain a annoncé au cours du dernier trimestre l'acquisition de Rockwool India, spécialiste de la laine de roche, concrétisant ainsi des échanges de longue date.

Durant l'année 2021, les équipes de gestion ont engagé un dialogue avec 8 émetteurs (soit environ 22% des sociétés du portefeuille au 31 décembre 2021, contre 16% un an plus tôt pour 5 émetteurs concernés).

SOFIDY s'efforce de renforcer la plupart des échanges avec les émetteurs, dans une optique de sensibilisation et de compréhension de leurs enjeux « ESG » et de durabilité. La formulation d'axes d'amélioration (pouvant inclure plusieurs piliers de la politique « ESG ») auprès des émetteurs est réalisée dès que nécessaire. L'objectif retenu par les équipes de gestion est de contribuer à une amélioration globale du profil de risque « ESG » des titres en portefeuille via la prise en compte équilibrée de chacun des piliers, en assurant une traçabilité des échanges effectués avec les émetteurs. La prise en compte effective, par les émetteurs, des axes d'amélioration identifiés, reste toutefois difficile à quantifier au vu de la capitalisation du fonds à date et des ratios d'emprise limités des émetteurs en portefeuille.

Adhésion de SOFIDY à une charte, un code, une initiative sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

SOFIDY est membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.

—ASPIM

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
DE PLACEMENT IMMOBILIER

SOFIDY a signé les Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) en 2013 et s'engage à rendre compte de sa démarche de progrès via un reporting établi par le Groupe Tikehau Capital.

Signatory of:

PRI | Principles for
Responsible
Investment

SOFIDY est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.



Description générale des procédures internes pour identifier les risques associés aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et l'exposition de ses activités à ces risques.

Un contrôle à deux niveaux a été mis en place afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles « ESG » fixées par la Société de Gestion.

Contrôles de Premier Niveau

- **Par l'équipe gestion actions** : avant de procéder à un investissement sur un nouvel émetteur, le Directeur de la Gestion Actions de SOFIDY s'assure, via un contrôle « pré-trade », que l'émetteur possède, et ce dans le respect des ratios prévus, une notation « ESG » externe fournie par Sustainalytics, ainsi qu'une notation « ESG » interne issue de l'analyse fondamentale. L'équipe gestion peut également être amenée à faire noter par Sustainalytics des émetteurs précédemment non notés.
- **Par le Responsable des Risques** : des contrôles « post-trade » sont effectués quotidiennement afin de s'assurer que les ordres ne sont réalisés que sur les valeurs de l'univers d'investissement thématique du fonds.

Il s'assure également quotidiennement du respect du ratio maximum de 10% d'émetteurs non notés par Sustainalytics, tant au niveau des émetteurs en portefeuille (en termes de nombre de lignes) que dans l'univers d'investissement thématique.

Il vérifie trimestriellement le respect de l'approche « best-in-class » au niveau du fonds (exclusion des 20% des valeurs de chaque sous-secteur d'activité, lors de la mise à jour de l'univers d'investissement).

Pour réaliser ces contrôles, le Responsable des Risques a accès au carnet d'ordre du fonds, aux fichiers de suivi de la gestion actions, ainsi qu'à la plateforme Sustainalytics.

Contrôles de Second Niveau

Le Service Conformité et Contrôle Interne s'assure notamment dans le cadre du plan de contrôle annuel :

- De l'existence et du respect des contrôles de premier niveau mis en place et du bon respect de la conformité des fonds avec les règles « ESG » fixées (exemples : application des exclusions sectorielles définies par le Groupe Tikehau Capital, application des filtres « ISR » via l'approche « best-in-class », contrôles réalisés par le Responsable des Risques...);
- Du respect des exigences du label « ISR » en vigueur sur les fonds labellisés ou en cours de labellisation ;
- Du respect de la politique d'engagement actionnarial, au travers de la réalisation d'un compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial ;
- De la revue systématique de la documentation réglementaire et promotionnelle du fonds avant publication, notamment sur les indicateurs d'impact ESG calculés.

En parallèle, le Comité ESG de SOFIDY contrôle la mise en œuvre de la politique ESG à tous les niveaux de la Société et s'assure que les engagements ESG de la société sont bien respectés.

La Charte ESG de SOFIDY est également disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

<https://www.sofidy.com/wp-content/uploads/2021/05/CHARTES-ESG-SOFIDY-1.pdf>

Avertissement

Document non contractuel. Ce document est produit par SOFIDY à titre purement informatif. Il ne constitue en rien une proposition de vente ou une sollicitation d'achat, une recommandation d'investissement ou un conseil en investissement, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Ce document n'est en outre pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, des personnes physiques ou des entités qui seraient ressortissantes ou auraient leur résidence ou leur siège dans un état où sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document n'est ainsi pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « US Persons », telle que l'expression est définie par la « réglementation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Dans ce rapport d'investisseur responsable, SOFIDY a fait ses meilleurs efforts pour donner dans un langage clair et compréhensible des informations actualisées réputées exactes et fiables par la Société de gestion, afin de permettre aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des critères de développement durable dans la gestion du fonds S.YTIC décrits dans ce document. Toutefois, la responsabilité de SOFIDY ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. En effet, les informations, opinions et évaluations contenues dans ce document reflètent les convictions de SOFIDY au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ou aux OPC mentionnés dans ce document sont décrits dans le Document d'Informations Clés pour l'investisseur (DICI) ou le Document d'Information Clés (DIC). Le DICI, le prospectus ou la note d'information en vigueur, les statuts le cas échéant et les documents périodiques sont sur le site internet de SOFIDY (www.sofidy.com) et/ou sur demande. En cas de doute sur l'adéquation du ou des OPC présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Reproduction interdite sans accord exprès de SOFIDY. Les logos et marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

SOFIDY SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987 - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01 - www.sofidy.com - Photos non contractuelles.

